



Conseil économique et social

Distr. générale
25 octobre 2010
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Neuvième session

New York, 24 janvier-4 février 2011

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

Dialogue multipartite

Les forêts et la culture

Document de travail présenté par les grands groupes

Résumé

L'on estime à plus de 300 millions le nombre de familles qui vivent à l'intérieur ou à proximité des forêts tropicales. À travers le monde, ce sont 1,6 milliard de personnes en tout qui sont tributaires des forêts pour vivre. Au fil des ans, ces populations ont utilisé un savoir et des pratiques qui leur ont permis de se nourrir et de survivre. Ce savoir se conjugue le plus souvent avec des croyances religieuses traditionnelles, des coutumes, un folklore, des pratiques d'utilisation des terres et des processus décisionnels à l'échelle de la collectivité; il s'est révélé dynamique d'un point de vue historique, permettant aux individus de réagir à l'évolution des conditions environnementales pour s'assurer que les forêts continueraient de fournir des avantages, tangibles ou non. Le présent document examine le rôle que jouent les savoirs traditionnels et locaux dans la gestion forestière durable et comporte des recommandations pour que l'on prenne systématiquement en compte les savoirs traditionnels ayant trait aux forêts dans les plans et programmes nationaux relatifs aux forêts tout en garantissant un partage équitable des avantages découlant de tels savoirs.

* E/CN.18/2011/1.



I. Introduction

1. Les forêts jouent un rôle clef dans la vie et la culture des peuples du monde. Le respect et la vénération des arbres sont solidement enracinés dans le substrat psychologique et social de la plupart des cultures humaines. Les valeurs culturelles et les fonctions symboliques attribuées aux forêts sont aussi nombreuses et variées que les collectivités et les cultures dans lesquelles elles s'inscrivent. Les forêts sont présentes dans tous les aspects de la culture – langue, histoire, art, religion, médecine, politique – et même dans l'organisation sociale.

2. Les arbres sont omniprésents dans la mythologie et le folklore de nombreuses cultures d'Afrique. Les arbres des forêts servent de lien entre le Ciel et la Terre et renvoient à la fois à la Création et aux Ténèbres. Dans certaines régions d'Afrique de l'Ouest, les forêts sont des lieux d'expression culturelle. L'arbre à palabres est l'endroit où se réunissent les membres de la collectivité pour débattre de questions sociales et politiques. C'est en effet au pied d'un grand arbre que les aînés s'assoient et parlent, argumentent et discutent jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé. C'est encore là que se prennent les décisions de politique, de société et de justice. Dans différentes communautés d'Afrique de l'Ouest, ce sont des espèces d'arbres déterminées qui servent d'arbre à palabres. En Côte d'Ivoire, les essences préférées sont *Blighia sapida*, *Cordia millenii* et *Bombax buonopozense*. Les Oubanguis d'Afrique centrale plantent un arbre à chaque nouvelle naissance. Si le nouveau-né est une fille, il s'agira d'une essence à croissance rapide et le développement de l'enfant sera lié à celui de l'arbre. Si l'arbre dépérit, il y aura lieu de craindre pour la santé de l'enfant et l'on fera appel à un guérisseur; si l'enfant tombe malade, elle sera amenée au pied de l'arbre pour y recevoir un traitement rituel. Lorsque l'arbre commencera à porter ses fruits, le moment sera venu pour la jeune fille de se marier. Lors d'un décès, la croyance veut que l'esprit du défunt réside dans l'arbre qui lui appartient de droit depuis la naissance.

3. Dans d'autres régions, les forêts sont un lien avec le spirituel. Le Bouddha s'isolait dans les profondeurs de la forêt pour méditer, et c'est au milieu d'une forêt que lui ont été révélées les quatre nobles vérités. Pour les Dai de la province chinoise du Yunnan, la forêt est le berceau de la vie humaine et ne fait qu'un avec le monde surnaturel. Dans la culture européenne, la forêt a également été vue comme le lieu de manifestation de miracles et de la quête d'un éveil spirituel, considérée qu'elle était comme une forme de temple ou d'église primitive – les premiers temples d'Europe étant d'ailleurs des bois sacrés. C'est dans la culture turque que le rapport à la nature se manifeste avec le plus d'acuité. Après la conversion de la Turquie à l'islam, les arbres ont pris de l'importance dans la culture du pays car le Prophète, comparant un bon musulman à un palmier, avait déclaré que planter un arbre serait une œuvre de piété pouvant remplacer l'aumône.

Bois sacrés

4. Les bois sacrés incarnent une série de valeurs traditionnelles et culturelles que l'on attribue, dans le monde entier, aux forêts. Ce sont des sites particuliers de la forêt, dotés de pouvoirs qui dépassent les capacités humaines. Souvent, ce sont des lieux de sépulture primitifs qui permettent aux vivants de communiquer avec leurs ancêtres. Les arbres qui s'y trouvent sont considérés comme sacrés, car ils abritent les esprits et font le lien avec les ancêtres.

5. Dans certaines régions, les bois sacrés sont les seules forêts qui demeurent intactes, comme par exemple les forêts de kayas du peuple Mijikenda, le long de la côte du Kenya. Bien que de nombreuses traditions soient en voie de disparition sous l'effet de la mutation rapide de l'environnement social et physique, les bois sacrés demeurent souvent de précieux éléments du patrimoine culturel. Souvent également, ils sont des lieux de guérisons rituelles, où les villageois vont cueillir des plantes médicinales déterminées.

6. L'accès aux forêts les plus sacrées est limité, par des tabous, des codes et des coutumes, à des activités et à des membres de la collectivité bien précis. Dans les collines sacrées de Chine, il est formellement interdit aux Dai de se livrer à la cueillette, à la chasse, à l'abattage des arbres et à l'agriculture. Toutefois, le contrôle des activités extractives dans les bois sacrés varie en fonction des communautés et des cultures.

7. Certaines communautés et cultures n'interdisent pas totalement ces activités, mais autorisent, dans de strictes limites, la collecte de bois ou de fruits tombés à terre, de plantes médicinales et de miel, ainsi que d'autres activités. Généralement, les bois sacrés ont traversé les siècles et font office aujourd'hui de réservoirs de diversité biologique et de bibliothèques de la nature.

8. Dans certaines régions, les bois sacrés se révèlent essentiels à la préservation de sites vitaux pour le cycle hydrologique des bassins versants. Dans différentes cultures, ce sont des ressources forestières spécifiques qui sont vénérées ou chargées d'une symbolique religieuse ou culturelle. Le bouleau en Scandinavie, le mélèze en Sibérie, le séquoia en Californie, le figuier en Inde et l'iroko en Afrique de l'Ouest sont largement vénérés et respectés. Le chêne était adoré par les Romains, les druides, les Grecs et les Celtes, qui le considéraient comme la divinité du foyer. En Europe, la croyance voulait que les fées aient élu domicile dans les vieux chênes, qu'elles en sortaient à travers les orifices laissés par les branches tombées du tronc et que toucher ces « portes des fées » avec les parties malades du corps apportait la guérison.

9. Les arbres des espèces *Ceiba pentandra* (associée au rite funèbre et au culte des ancêtres en Amazonie), *Copaifera religiosa* (symbole de la fécondité, de richesse, de puissance et de gloire en Amérique du Sud) et *Milicia excelsa* (symbole de la fertilité et de la naissance en Afrique de l'Ouest) sont considérés comme sacrés. Certains arbres jouent aussi un rôle dans l'administration de la justice. Ils constituent des frontières matérielles qui définissent la propriété et servent à prouver l'existence d'un droit d'usufruit en cas de litige judiciaire. Dans de nombreuses traditions du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, les arbres jouent un rôle clef en matière foncière. Les arbres plantés servent à reconnaître des droits d'utilisation de la terre à des individus ou à des lignages. Au Ghana, des affaires judiciaires ont été tranchées en faveur de personnes qui avaient planté et entretenu sur une parcelle de terrain, pendant plusieurs années sans ingérence extérieure, des arbres fruitiers se régénérant naturellement, acte considéré comme constituant une preuve de propriété.

II. Le savoir traditionnel ou local et la gestion forestière durable

10. On estime à plus de 300 millions le nombre de familles qui vivent à l'intérieur ou à proximité des forêts tropicales et qui sont tributaires, en tout ou en partie, de la forêt pour vivre et pour se nourrir. En fait, ce sont en tout 1,6 milliard de personnes qui, de par le monde, tirent leurs moyens d'existence des forêts. Les forêts sont essentielles à l'emploi non agricole des collectivités installées en lisière. Au fil des ans, celles-ci ont utilisé des méthodes de cueillette écologiquement inoffensives pour subsister et pour survivre.

11. Le concept de gestion forestière durable a été largement adopté dans les politiques nationales et internationales, mais il n'a pas encore été appliqué au point d'atténuer notablement les phénomènes délétères que connaissent les forêts de la planète, en particulier dans les tropiques. Ce concept englobe un ensemble de plus en plus complexe de politiques et d'outils destinés à gérer les forêts d'une manière plus viable. Toutefois, pour parvenir à la gestion durable des forêts, il importe au préalable de surmonter de nombreux obstacles économiques, politiques et institutionnels qui mènent précisément à la déforestation et à la dégradation des forêts.

12. La gestion des forêts aurait tout à gagner d'une prise en compte des savoirs traditionnels des populations locales et des peuples autochtones. On sait depuis longtemps que les savoirs traditionnels ayant trait aux forêts ont des incidences sur la gestion des forêts, la préservation de la diversité biologique et l'identification de ressources génétiques forestières.

13. Les pratiques et les savoirs traditionnels participent, depuis des siècles, de la survie, de la culture et des ressources forestières des collectivités locales ou autochtones. Ce savoir se conjugue le plus souvent avec des croyances religieuses traditionnelles, des coutumes, un folklore, des pratiques d'utilisation des terres et des processus décisionnels à l'échelle de la collectivité; il s'est révélé dynamique d'un point de vue historique, permettant aux individus de réagir à l'évolution des conditions environnementales pour s'assurer que les forêts continueraient de fournir des avantages, tangibles (nourriture, fourrage, médicaments, eau, sols) ou non (santé psychique, sociale et spirituelle) aux générations présentes et futures.

14. Les limites auxquelles se heurte actuellement la science moderne à l'heure de remédier efficacement à des phénomènes écologiques d'une ampleur et d'une complexité croissantes, y compris le réchauffement climatique et la préservation de la diversité biologique, ouvrent la voie à d'autres sources de savoir. La société a beaucoup à apprendre des connaissances traditionnelles, et cet enseignement peut être appliqué à la gestion durable d'écosystèmes complexes. Les détenteurs de connaissances traditionnelles ont amassé un savoir considérable sur la répartition des ressources naturelles dans l'espace et dans le temps, sur les comportements de nombreuses espèces naturelles et sur les facteurs qui influent sur ces comportements. Ce savoir, propre à des familles, des collectivités, des tribus et des cultures, est né de l'expérience et de pratiques personnelles transmises d'une génération à l'autre. Au fil des ans, les populations locales et les peuples autochtones ont mis au point, à travers le monde, toute une série de pratiques de contrôle de la végétation.

III. Savoir et médecine traditionnels

15. La médecine traditionnelle renvoie à des pratiques, méthodes, connaissances et croyances en matière de santé qui associent, à des fins diagnostiques, curatives ou préventives, ou dans un souci de bien-être, des ingrédients tirés de la faune et de la flore à des thérapies et pratiques spirituelles. En Afrique, en Asie et en Amérique latine, l'on estime à plus de 70 % la part de la population qui a recours à la médecine traditionnelle pour ses soins de santé primaires. L'Organisation mondiale de la Santé estime qu'en Europe, en Amérique du Nord et dans d'autres régions industrialisées, plus de 50 % de la population a eu recours au moins une fois à la médecine complémentaire ou parallèle, et le marché mondial des plantes médicinales, en expansion rapide, représente actuellement 60 milliards de dollars par an. Quelque 25 % des médicaments modernes sont fabriqués à partir de plantes, et bon nombre de ces phytomédicaments sont utilisés aux mêmes fins auxquelles les collectivités locales ou autochtones les ont toujours destinés. Le savoir traditionnel est assurément à la base des pratiques médicales traditionnelles.

16. La constitution de bases de données sur les savoirs traditionnels et d'archives sur les utilisations de plantes locales faites par les groupes autochtones est un moyen sûr de lutter contre le biopiratage ou le dépôt de brevets de barrage par des multinationales, et de veiller à ce que les détenteurs ou utilisateurs de connaissances traditionnelles sur les plantes médicinales en soient justement rétribués. Il importe de constituer une base de données des formules traditionnelles afin de permettre aux examinateurs de comparer les demandes de brevet avec les savoirs traditionnels existants. L'Inde est un des pays à avoir su mettre en valeur les connaissances traditionnelles et à avoir contesté avec succès les brevets octroyés par le Bureau des marques et brevets des États-Unis sur le curcuma (*Curcuma longa*) et par l'Office européen des brevets sur le margousier (*Azadirachta indica*).

17. Si un certain nombre de pays se sont dotés ou se dotent de réglementations nationales sur les herbes et les médicaments, le contrôle législatif des plantes médicinales n'a toutefois pas évolué autour d'un modèle structuré. Il est proposé aux gouvernements d'instaurer un système juridique efficace pour la protection des droits de propriété intellectuelle des savoirs traditionnels afin de protéger les connaissances traditionnelles des populations locales et des peuples autochtones.

IV. Le savoir traditionnel concernant les forêts et le changement climatique

18. Il subsiste à ce jour des lacunes considérables dans le domaine de la climatologie. Les savoirs traditionnels peuvent apporter des éléments utiles aux recherches scientifiques sur les effets du changement climatique et sur les stratégies d'adaptation.

19. Les populations locales et les peuples autochtones ont vécu des siècles de changement climatique; leur étroite relation de dépendance vis-à-vis de la forêt les a incités à mettre au point et à utiliser divers outils afin d'évaluer les incidences de l'évolution du climat sur leurs collectivités et leurs écosystèmes, et à élaborer des stratégies d'adaptation, dans un souci de résilience. Les observations faites à l'échelle locale des effets directs du changement climatique viennent corroborer les prédictions scientifiques dans des domaines tels que les modifications thermiques et

pluviométriques, l'érosion des côtes, l'évolution de la faune et de la flore sauvages, la répartition des parasites et des maladies d'origine hydrique, les phénomènes météorologiques extrêmes tels que sécheresses et inondations, et les altérations météorologiques. En outre, de nombreuses collectivités locales ou autochtones sont capables de prévoir des phénomènes climatiques à venir en observant des signes d'alerte précoce types – phénomènes ionosphériques ou maritimes, mouvements du soleil et de la lune, variations de la phénologie végétale ou changement de comportement des animaux. Ainsi, il existe déjà dans les communautés une masse d'informations sur la prévision des moussons.

20. Les savoirs traditionnels peuvent donner aux scientifiques et aux gestionnaires de ressources une vision à long terme qui fait défaut dans les observations faites dans un cadre officiel, et instaurer un lien entre les incidences historiques de l'utilisation des terres et le changement climatique. Dans le contexte de la recherche sur le changement climatique, les collectivités locales ou autochtones témoignent d'une manière non négligeable de l'histoire du climat et sont une source importante de références et de compétences spécialisées au niveau local. Les savoirs traditionnels sur le changement climatique permettent non seulement d'enrichir l'information scientifique, mais également de promouvoir la recherche dans ce domaine.

V. Intégration du savoir traditionnel et de la science officielle

21. Malgré leur importante contribution à la gestion durable des forêts et à la viabilité des moyens de subsistance, les savoirs et pratiques traditionnels ayant trait aux forêts disparaissent rapidement. Les répercussions néfastes de cette déperdition de connaissances en termes de subsistance, de culture et de diversité biologique, tout comme la capacité pour la forêt de fournir des biens et des services demeurent, dans de nombreux pays, mal comprises des décideurs et de l'opinion, qui ne les estiment pas à leur juste valeur.

22. Il s'agit donc de savoir s'il est possible d'intégrer la science officielle et l'ethnoscience. L'observation empirique tendrait à démontrer qu'une telle intégration est effectivement possible. En effet, les systèmes de savoirs traditionnels sont complémentaires des systèmes de connaissances scientifiques en ce qu'ils enrichissent ces derniers de l'expérience concrète que l'on acquiert en vivant au sein d'un écosystème et en s'adaptant aux changements qu'il subit. Les systèmes de savoirs scientifiques et traditionnels, loin de s'exclure mutuellement, sont l'un comme l'autre nécessaires à toute gestion forestière durable. Ainsi, une étude menée au Népal a montré que le savoir traditionnel concernant la valeur du bois de chauffage et du fourrage corroborait l'évaluation faite par la science. Elle a révélé que la préférence des peuples locaux pour une gamme de 16 espèces de bois de chauffage et de 23 plantes fourragères était étroitement liée à l'indice de valeur du bois et à celui du fourrage. Dans les domaines de la classification, de la répartition, de la gestion et de la typologie de croissance des espèces végétales, les systèmes de savoirs traditionnels et les systèmes de connaissances scientifiques concordent.

VI. Recommandations

23. Au vu de ce qui précède, il est recommandé ce qui suit :

a) Il conviendrait d'instaurer un nouveau type de partenariat entre la communauté scientifique, les gouvernements nationaux, les organismes de développement internationaux, et les populations locales et les peuples autochtones pour assurer la gestion des forêts tropicales;

b) La communauté scientifique devrait apprendre à apprécier et respecter les systèmes de savoirs autres que les siens et qui mettent l'accent sur les relations d'interdépendance caractérisant les écosystèmes forestiers dans leur globalité;

c) Il faudrait identifier les lacunes entre les systèmes de savoirs traditionnels et la science moderne, et étudier des indicateurs permettant de vérifier le rôle que jouent les savoirs traditionnels ayant trait aux forêts dans la gestion forestière durable;

d) Les populations locales et les peuples autochtones devraient bénéficier d'une formation et d'une assistance technique qui leur permettent d'adapter leurs systèmes traditionnels d'utilisation des terres aux conditions économiques modernes;

e) Il faudrait faire connaître les savoirs traditionnels ayant trait aux forêts, en partenariat étroit avec les détenteurs et les utilisateurs de ce système de connaissances, à l'aide de pratiques optimales acceptables d'un point de vue éthique;

f) Le grand public devrait être informé de la valeur des savoirs traditionnels ayant trait aux forêts pour la survie et l'environnement. Il faudrait instaurer, à l'échelle nationale, un système de connaissances convivial qui permette de recueillir, classer, tester et diffuser les connaissances traditionnelles;

g) Les savoirs traditionnels ayant trait aux forêts devraient être pris en compte dans les plans et programmes nationaux pour les forêts et associer toutes les parties concernées, y compris les collectivités locales et autochtones;

h) Il conviendrait de mettre en œuvre des régimes de partage équitable des avantages résultant de l'utilisation des savoirs traditionnels ayant trait aux forêts;

i) Il faudrait mettre en place un système juridique qui garantisse la protection des savoirs traditionnels ayant trait aux forêts afin de contrer les tentatives de brevetage des savoirs existants et de lutter contre le biopiratage.